

Loi électorale du Canada

la loi électorale du Canada. Ils essaient de trouver une solution acceptable par tous et qui soit juste envers tous les Canadiens. J'aimerais connaître le résultat de ces discussions avant de me faire dire d'approuver la réduction du délai requis pour la tenue d'élections. Je veux avoir une vue d'ensemble du problème.

Je ne peux à l'heure actuelle voter pour le projet de loi, même si je suis personnellement favorable à l'idée d'un délai de 47 jours. Je veux d'abord savoir ce que les habitants des régions rurales ont à dire. Je suis certain que la première question qu'ils vont poser est de savoir ce qu'il y a d'autre dans ce bill et qu'ils vont vouloir connaître le rapport qu'il y a entre les 47 jours et les listes électorales. En quoi la réduction du délai à 47 jours a-t-elle un rapport avec le temps que je mets en tant que député à sillonner ma circonscription longue de 500 milles? Est-ce que l'on profite de cette période de 47 jours pour informer les électeurs ou pour dresser la liste électorale? En quoi cette nouvelle disposition modifie les articles de la loi électorale du Canada et leurs modificatifs?

Selon moi, le gouvernement ne nous a pas rendu service en présentant ce bill aujourd'hui. J'espère qu'il ne sera pas de nouveau inscrit au *Feuilleton* avant l'automne et avant que nous ayons pu prendre connaissance du reste des mesures qu'englobera la réforme électorale du Canada. Nous savons tous qu'elle est nécessaire. Nous la voulons, ainsi que les autres partis mais nous voulons que ce soit une réforme complète qui soit adoptée en même temps. Nous voulons qu'elle soit cohérente et nous voulons qu'elle soit harmonieuse.

● (1520)

Des voix: Bravo!

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, je me réjouis d'avoir eu la possibilité de tirer au clair certains points avant d'en venir à ceci, à la fois à un moment antérieur et au cours des quelques minutes dont nous avons pu disposer à la Chambre.

A mon avis ce bill s'apparente aux articles de remplissage que contiennent les hebdomadaires ontariens et cela dit tout. C'est du remplissage. Le bill ne s'attaque pas vraiment au problème de la loi électorale. Il est question ici de 47 jours au lieu de 59. En ramenant la durée de la campagne à 47 jours on met en danger la démocratie au Canada. Au fonds on cherche à donner au député sortant une chance de réélection. Comme le gouvernement dispose d'une majorité, cela lui donne une meilleure chance au départ. Je tiens à dire ici même et sans plus tarder que je ne puis accepter le délai de 47 jours. Je vais donner à Votre Honneur d'autres raisons au fur et à mesure de mon exposé.

Ce bill est vraiment incomplet. Il ne couvre rien. Ma circonscription est un véritable microcosme du Canada. Elle comprend une zone urbaine, une zone industrielle et une large zone rurale qui en constitue d'ailleurs la majeure partie. Il m'a fallu y consacrer 365 jours lors de ma première campagne électorale. On me demande maintenant de réduire de 64 jours, comme ce fut le cas la dernière fois, à 47 jours la durée de la campagne. Dans ces conditions, je crois qu'il me serait absolument impossible de me faire réélire. Pour être réélu, je dois préparer ma campagne tout au long des quatre années de mon mandat, soit pendant environ 1,500 jours.

Un petit point d'importance secondaire fait défaut dans ce bill, notamment le fait que 321 députés vont disposer de 47 jours lors de la prochaine campagne électorale.

M. Baker (Nepean-Carleton): C'est exact!

M. Fennell: Les députés ne seront plus connus sous l'appellation «députés de l'arrière-ban». On les appellera «députés de la tribune des 47 jours» parce qu'on ne pourra les loger nulle part ailleurs ou alors nous nous marcherons sur les pieds chaque fois que nous nous présenterons tous à la Chambre pour un vote. J'espère qu'on nous donnera aussi 47 jours pour voter.

Il y a une autre chose dont le bill ne parle pas—ce qui est malheureux, à mon avis—et c'est le fait que ceux qui travaillent bénévolement pendant les campagnes à recueillir des fonds n'auront plus de défi à relever. Il leur sera dorénavant facile de recueillir autant d'argent qu'ils voudront. Cependant, au lieu de cela, le gouvernement veut contrôler les élections, de sorte qu'il rend l'argent, ce que je n'accepte pas. Peut-être pourrait-il aider les nouveaux candidats, mais les députés sortants devraient trouver eux-mêmes l'argent dont ils ont besoin. Ceux-ci ont 1,500 jours environ pour le trouver, alors qu'ils sont députés. S'ils ont accompli de la bonne besogne, ils devraient pouvoir trouver tout l'argent voulu pour financer leur propre campagne électorale. S'ils ne sont pas réélus, ils n'auraient à s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Il doit sûrement exister un moyen d'améliorer les listes électorales, car l'une des plus sérieuses difficultés avec lesquelles nos bureaux de campagne sont aux prises tient au fait que le nom de certains électeurs ne figurent pas sur les listes. Ma circonscription présente une situation un peu particulière, surtout dans sa partie rurale. Les électeurs ne sont pas autorisés à s'inscrire lorsqu'ils se présentent pour voter. Si la moitié des électeurs de ma circonscription rurale sont autorisés à s'inscrire à ce moment-là, l'autre moitié ne le sont pas: ils doivent être énumérés. La différence ne tient pas à la géographie. Ces électeurs habitent des fermes où les énumérateurs ne se rendent pas; les gens sont aux champs et la femme travaille à l'extérieur; et cela ne fonctionne tout simplement pas.

Une période de 47 jours serait peut-être acceptable si les gens pouvaient s'inscrire aux bureaux de scrutin. Au cours du débat, on a proposé comme solution au problème des 47 jours, une liste permanente. Je frémis à la seule pensée d'une liste permanente et je vais vous dire pourquoi. Parce qu'elle créerait une nouvelle bureaucratie d'un océan à l'autre, dans 281 circonscriptions. Et cela, je ne saurais l'accepter. J'estime donc que le minimum admissible est de 59 jours.

Une autre détail est absent du bill, le dépôt. En 1867, il fallait déposer \$200 pour se faire inscrire candidat aux élections. Toutes proportions gardées et compte tenu de l'inflation actuelle, ce montant devrait être maintenant fixé à \$20,000, mais je me contenterais de le voir porté à \$2,000. Voilà donc un autre point dont on ne parle pas dans le bill.

Mentionnons un autre détail, la question des heures. Les citoyens de Vancouver ont trouvé pénible d'apprendre que les libéraux formaient déjà le gouvernement alors qu'ils n'avaient pas encore fini de voter. On devrait prévoir une adaptation. J'ai des idées bien arrêtées là-dessus. Il y a plusieurs bills d'initiative parlementaire sur le sujet, mais . . .

M. Fisher: Votez libéral!